



Bulletin municipal



Mardi 24 Juin

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

**Bonne
Saint-Jean-Baptiste**

Bonne fête Québec!



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

MARDI 1ER JUILLET

Confédération



Prochaine séance
ordinaire du
conseil municipal
LUNDI 7 JUILLET 20H



Fonctionnement du bulletin municipal

1. Tous les communiqués devront être envoyés au plus tard à la date de tombée de chaque mois par courriel à : communautaire@ saint-sylvere.ca
2. Les Tarifs sont les suivants :

TARIFS	Résident	Non-Résident
Abonnement extérieur	-	45\$
Parution Individuelle - 1 page	40\$	60\$
Parution Individuelle - ½ page	25\$	35\$
Parution 1 page par mois pour 10 mois	300\$	500\$
Parution ½ page par mois pour 10 mois	150\$	250\$
Carte professionnelle - pour 10 mois	50\$	75\$

3. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du journal. Nous vous remercions de votre bonne collaboration et continuez à profiter de ce moyen de communication pour envoyer vos messages ou publicités.

L'ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ

Bulletin municipal 2025

Date de tombée	Date de sortie
3 février	13 février
3 mars	13 mars
7 avril	17 avril
5 mai	15 mai
2 juin	12 juin
7 juillet	17 juillet
8 septembre	18 septembre
6 octobre	16 octobre
10 novembre	20 novembre
8 décembre	18 décembre



Horaires Bureau municipal

LUNDI 8H30 - 12H / 13H - 16H

MARDI 8H30 - 12H / 13H - 16H

MERCREDI 8H30 - 12H

JEUDI 8H30 - 12H / 13H - 16H

VENDREDI FERMÉ



TARIF DE LOCATION DE SALLE

Locaux	PRIX PAR HEURE	PRIX MAXIMUM QUOTIDIEN
Salle Communautaire (837, 8e rang)	N/A	90\$
Gymnase - École Le Rucher (260 route de l'école)	31,25\$	125\$
Cafétéria - École Le Rucher (260 route de l'école)	21,25\$	85\$
Gymnase et cafétéria - École Le Rucher	52,50\$	210\$

POUR NOUS JOINDRE



Bureau municipal	819-285-2075 Urgence : option 4 info@saint-sylvere.ca	Mairesse Sylvie Tanguay	819-380-4819 sylvie.tanguay@saint-sylvere.ca
Directrice générale Alexandra Brière-Malo	dg@saint-sylvere.ca	CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Directrice générale adjointe Karol-Anne Smith	info@saint-sylvere.ca	Fannie Boisvert siège no 1	fannie.boisvert@saint-sylvere.ca
Comptabilité	comptabilite@saint-sylvere.ca	Éric Chassé Siège no 2	eric.chasse@saint-sylvere.ca
Vie communautaire	communautaire@saint-sylvere.ca	André Casavant Siège n4	andre.casavant@saint-sylvere.ca
Inspecteur de la voirie Roger Faucher	voirie@saint-sylvere.ca	Yan Dagenais Siège no 5	yan.dagenais@saint-sylvere.ca
Bibliothèque Lyne Bédard	819-285-2075 p:3 biblio037@reseaubibliocqlm.qc.ca	Marc St-Louis Siège no 6	marc.st-louis@saint-sylvere.ca

INFORMATIONS

SERVICE D'URGENCE : 911		SURETÉ DU QUÉBEC : 819-298-2211		
INFO SANTÉ : 811		Centre anti-poison 1-800-463-5060		
Bureau de poste	819-285-2532	Comité des loisirs	Audrey Mailhot	819-383-1997
Caisse Desjardins Godefroy	819-233-2333	CAB	Denise Rivard	819-285-2305
CPE la petite école	819-367-2248	Chorale les Rossignols	Francine Richard	819-285-2841
École le Rucher	819-285-2992	FADOQ	Georges Sirois	819-285-2530
CSS de la Riveraine	819-293-5821	Club de croquet	Martin St-Louis	819-546-2009
CLSC Fortierville	819-287-4442	Club de motoneige Riv-Bec	Karol-Anne Smith	418-929-5808
OMH	819-367-2166	Comité de développement local	Chantale Beaudoin	819-795-8802
Presbytère	819-297-2921	Cursillo	Rita Hanna	819-367-2240
SPA Mauricie	819-376-0806	Familiaprix Daveluyville		819-367-2022

AVIS PUBLIC

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **2 juin 2025**, le conseil municipal a adopté les règlements qui suivent :

a) Règlement # **378** concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le règlement vise à :

- ☒ régir l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de la municipalité.

b) Règlement #**379** modifiant le règlement de zonage # 247

Le règlement vise à :

- ☒ ajouter dans la terminologie des termes en lien avec le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;
- ☒ clarifier les normes concernant les revêtements extérieurs permis pour un bâtiment principal;
- ☒ permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires à l'extérieur du périmètre urbain;
- ☒ permettre les conteneurs comme structure de bâtiment à l'extérieur du périmètre urbain;
- ☒ préciser les constructions permises dans les îlots déstructurés et les secteurs viables.

c) Règlement #**377** modifiant le règlement de lotissement # 248

Le règlement vise à :

- ☒ permettre le remembrement d'un terrain.

2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement énuméré ci-haut au plan d'urbanisme.

3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité des règlements énumérés ci-haut au plan d'urbanisme.

5. Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit de faire une demande à la CMQ :

a) Condition générale à remplir le **2 juin 2025**:

Être soit domicilié dans cette municipalité, soit propriétaire d'un immeuble dans celle-ci, soit occupant d'un lieu d'affaires situé dans celle-ci.

- b) Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le **2 juin 2025** :
Être majeur et de citoyenneté canadienne.
- c) Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :
Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires.
- d) Condition d'exercice du droit d'une personne morale de faire une demande à la CMQ :
Désigner par résolution, par les membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le **2 juin 2025** et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

Donné à Saint-Sylvere, le **3 juin 2025**.

Alexandra Briere-Malo

Alexandra Briere-Malo,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alexandra Briere-Malo, résidant à Saint-Sylvere, directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Saint-Sylvere, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 7 h et 19h, ce 3 e jour de juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3e jour du mois de juin 2025.

Alexandra Briere-Malo

Alexandra Briere-Malo
Directrice-générale /Greffier-trésorier





5 À TARD

VENREDI 11 JUILLET
DÈS 17H00
PATINOIRE ET PARC
DE ST-SYLVÈRE

SOUPER HOT-DOG
BOISSONS
FEU DE JOIE
JEUX DIVERS POUR TOUS
MUSIQUE
ET BIEN PLUS

“ **APPORTE TA CHAISE ET**
VIENS T'AMUSER
AVEC NOUS ”



5



Municipalité, le 6 mai 2025

MOT DE LA MAIRESSE

Mes très chères citoyennes,

Mes très chers citoyens,

Faits saillants du rapport financier 2024

Les comptables de la firme Groupe RDL Victoriaville SENCRL nous ont remis le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2024. En voici les faits saillants :

REVENUS	2024
Taxes	1 507 731
Autres revenus de sources locales	107 214
Transferts	292 944
Total	1 907 889
DÉPENSES	
Administration générale	418 029
Sécurité publique	237 457
Transport	767 444
Hygiène du milieu (déchets, récupération)	281 455
Santé et bien-être	
Aménagement, urbanisme et développement	80 020
Loisirs et culture	37 658
Frais de financement	89 415
Total	1 911 478
AFFECTATIONS ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	-37 902
Conciliation à des fins fiscales	226 032
Total	188 130
BILAN	
Excédent de fonctionnements pour l'année 2024	188 130
Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2024	891 894

Donc, nous vous annonçons que l'année 2024 s'est terminée avec un surplus de 188 130 \$. Ces chiffres ne sont évidemment que des faits saillants : n'hésitez pas à nous interpeller si vous avez des questions plus précises sur certains d'entre eux.

Sylvie Tanguay Mairesse de la municipalité de Saint-Sylvere

Sylvie.tanguay@saint-sylvere.ca 819 285-2075 #2224



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Horaire de la bibliothèque



Mardi : 16h à 20h
Mercredi : 13h à 16h



Nous serons fermés

- Mardi 24 juin
- Mardi 1er juillet



Mais ouverts

- Lundi 23 juin 16h à 20h
- Lundi 30 juin 16h à 20h



URGENCE ET TRAVAUX PUBLICS : 819-285-2075 OPTION 4

Pour toute question administrative, veuillez communiquer
avec le personnel du bureau municipal
sur les heures de bureau au 819-285-2075 option 1
(laissez un message au besoin) ou à info@saint-sylvere.ca .
Merci de votre coopération!





UN FEU
SACRÉ
NOUS
ANIME

BULLETIN SSIRMRCB • PRÉVENTION 2025



Extincteurs portatifs

Comment l'entretenir

À vérifier à chaque mois;

- Vérifiez s'il est toujours à l'endroit désigné.
 - Assurez-vous qu'il est bien visible et que son accès est bien dégagé.
 - Vérifiez que les directives d'utilisation sur la plaque signalétique de l'extincteur sont lisibles.
 - Pesez ou soupesez-le afin de déterminer s'il est plein.
 - Vérifiez si l'appareil porte des traces de rouille ou s'il est endommagé. S'il présente des signes de dégradation, de corrosion ou de fuite, ou encore d'obstruction des diffuseurs. Si vous devez vous en débarrasser (voir plus bas les consignes pour le jeter).
 - Vérifiez la pression de l'extincteur; l'aiguille doit être dans le vert
- **S'il est rechargeable, faites-le remplir tous les six ans** et dès qu'il a été utilisé, ne serait-ce que quelques secondes.



Voici quelques trucs :

- **AUCUN VENDEUR ITINÉRANT** n'est mandaté par votre municipalité ou votre service de sécurité incendie, il est interdit par règlement de vendre du matériel relié à l'incendie sur notre territoire. S'ils vous disent le contraire, je vous invite à faire une plainte.
- Il est donc important de vérifier sur l'étiquette la date à laquelle l'extincteur a été vérifié pour la dernière fois.
- Un extincteur dont la date de fabrication est d'avant 1985 ne peut plus être rechargé. (Habituellement sous le cylindre)
- Un extincteur qui a été rechargé doit **obligatoirement** avoir un collier de vérification, il doit avoir la date de l'entretien et celui-ci doit être intact. Il prouve qu'ils ont dû enlever la tête de l'extincteur pour le mettre en place.



➔ Vérification des extincteurs

Choisir une personne qualifiée

Pour les entreprises, nous vous suggérons de les faire vérifier par une personne qualifiée tous les ans. Sinon, effectuez une inspection visuelle à chaque mois et faites-les entretenir aux 6 ans comme l'exige la norme.

Il est facile de s'y perdre lorsqu'il s'agit de vérifier le travail effectué sur nos extincteurs.

Encore un doute? Communiquez avec nous!
Nous nous déplacerons pour répondre à vos questions!



VIRGINIE DEMERS
Préventionniste administrative
819 288-5694, poste 321
v.demers@mrcbecancour.qc.ca



ALEX BLANCHETTE
Préventionniste technique
819 288-5694, poste 323
a.blanchette@mrcbecancour.qc.ca

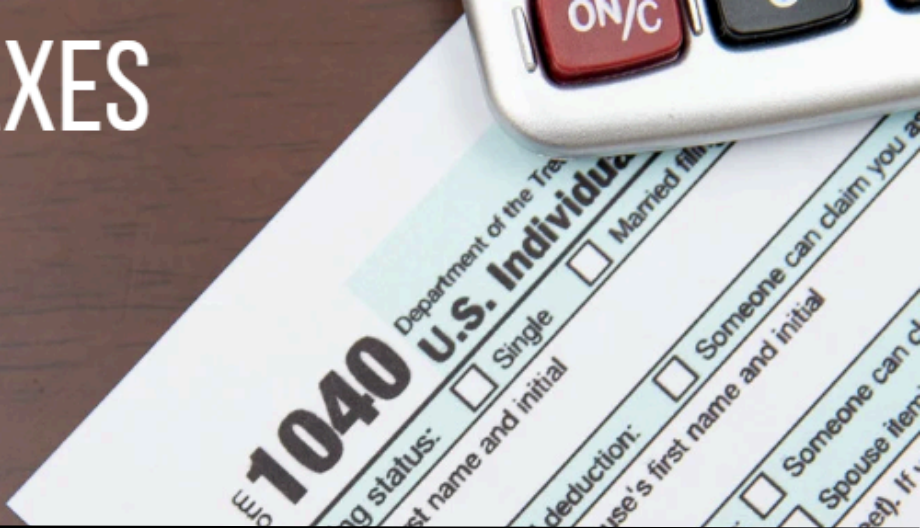


N'HÉSITEZ PAS
À COMMUNIQUER AVEC NOUS

mrcbecancour.qc.ca 

3E VERSEMENT TAXES

26 JUIN 2025



FERME PROVICOLE

VENTES D'OEUFS FRAIS

Kiosque libre-service
Ouvert tous les jours
7h à 19h

410 12e rang,
St-Sylvestre, Qc, G0Z 1H0

Pour toutes questions
Dominic Provencher
Cell 819-384-0301

Suivez nous sur Facebook



CAROLINE BOUCHER
Courtier immobilier résidentiel
819-460-5655
819-691-0000
CBOUCHER@VIACAPITALE.COM

➡ VENDRE OU ACHETER ET ÊTRE BIEN
ACCOMPAGNÉ, C'EST CAPITAL.

➡ OBTENIR LE MEILLEUR PRIX POUR
VOTRE PROPRIÉTÉ, C'EST CAPITAL.

➡ ÊTRE BIEN PROTÉGÉ, C'EST CAPITAL.

viaPROTECTIONS
hypothécaire domiciliaire propriétaire



Agence immobilière

Demeurant dans votre région à St-Sylvestre, pour un service de qualité à proximité !

CARTES D'AFFAIRES

Gestion
Joan Marcel
Processeurs à bois

Tél. : 819 297-2441
Cell. : 819 371-4437

11 480, boul. du Parc-Industriel,
Bécancour (Ste-Gertrude) G9H 3P3
gestionjm@hotmail.com

PILKEMASTER en



PROCESSEUR À BOIS

Donald MARTEL
DÉPUTÉ DE NICOLET-BÉCANCOUR

819 233-3521
donald.martel.nico@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEGRANDPRÉ
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 751-3286
info@groupeedgp.com

GROUPEDGP.COM
RBQ : 8335-7996-13

Coiffure Sy-Belle
417, Route de l'École
Saint-Sylvere 819 285-2613
Manon Laporte, propriétaire



Heures d'ouverture:
Mardi 8 h à 17 h
Mercredi 8 h à 18 h
Jeudi 8 h à 18 h
Vendredi 8 h à 16 h

Entreprises N.G

Nicolas Gabillaud
Dénégement
Travaux à forfait

873-344-1396

Pro-vert
extermination
Gestion parasitaire

Tous types d'insectes et d'animaux.
Service professionnel, rapide et sécuritaire.
Service de capture. provertextermination@gmail.com

T. : 819 285-2755 / C. : 819 371-5794

Salon Beauté ANIMOURS

840, Principale
St - Wenceslas, Qc
G0Z 1J0

Tel: 819-224-4575



Carole Paris, Prop.

Services Sanitaires A.M. inc.

Vidanges fosses septiques
Nettoyage de puisards de rue

819-806-6514
servicessanitaires.a.m@gmail.com



Sylvie Tanguay Styliste & zoocosmétologue

S Spécialiste en traitement de la mue
T Tonte et toilettage
Soins de la peau & du pelage



Le TOILETTAGE un sujet important, la ZOOCOSMÉTOLOGIE fait la différence



250, route de l'école
Saint-Sylvere QC
G0Z 1H0

819 380-4819
819 285-2009

JUIN

DIM	LUNDI	MARDI	MERC	JEUDI	VEND	SAMEDI
1	2 Séance du conseil 20h00	3 BIBLIO 16h à 20h	4 BIBLIO 13h à 16h 	5	6	7 MANDOLYNE BIBLIO
8	9	10 BIBLIO 16h à 20h	11 BIBLIO 13h à 16h 	12	13	14
15	16	17 BIBLIO 16h à 20h	18 BIBLIO 13h à 16h 	19	20	21
22	23 BIBLIO 16h à 20h	24 Bureau municipal et biblio fermés Fête nationale	25 BIBLIO 13h à 16h 	26 3e versement taxes	27	28
29	30 BIBLIO 16h à 20h	1er juillet Bureau municipal et biblio fermés Confédération	NOTE :			

2025

JULIET

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	30 BIBLIO 16h à 20h	1 Bureau municipal FERMÉ	2 BIBLIO 13h à 16h 	3	4	5
6	7 Séance du conseil 20h00	8 BIBLIO 16h à 20h	9 BIBLIO 13h à 16h 	10	11	12
13	14	15 BIBLIO 16h à 20h	16 ENCOMBRANTS BIBLIO 13h à 16h 	17	18	19
20	21 Bureau municipal	22 Bureau municipal FERMÉ	23 	24 Bureau municipal FERMÉ	25	26
27	28 Bureau municipal	29 Bureau municipal FERMÉ	30 	31 Bureau municipal FERMÉ		